

Comité syndical du 9 février 2018



[DL 2018_02/02](#)

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 DU SYNDICAT MIXTE DE VALORISATION ET DE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES EN LOT-ET-GARONNE A VOCATION DEPARTEMENTALE, VALORIZON

Le Comité Syndical de ValOrizon, légalement convoqué le **1^{er} février 2018**, s'est réuni, dans la salle de l'Hémicycle à l'Hôtel du Département à AGEN, sous la présidence de M. Jacques BILIRIT, Président, le 9 février 2018 à 14h30.

CONSEIL DEPARTEMENTAL 47 : Séverine BESSON, Jacques BILIRIT, Christophe BOCQUET, Sophie GARGOWITSCH, Christine GONZATO-ROQUES, Françoise LAURENT, Michel MASSET, Valérie TONIN ;
VAL DE GARONNE AGGLOMÉRATION : Marie-France BONNEAU, Patrick COUZINEAU, Gilbert DUFOURG, Jean-Claude DERC, Francis LABEAU, Jean-Pierre VACQUE, Alain LERDU ;
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND VILLENEUVOIS : Bernard AJON, Daniel DESPLAT, Alain DE VOS, Marc TRANCHARD, Guy VICTOR, Michel VAN BOSSTRAETEN ;
SMICTOM LGB : François COLLADO, Nicolas LACOMBE, Pascal LEGENDRE, Alain LORENZELLI, Jean-François SAUVAUD ;
FUMEL VALLÉE DU LOT : Hubert CAVADINI, Jean-Luc MUCHA, Jacques PICCOLI ;
COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BASTIDES EN HAUT AGENAIS PERIGORD : Auguste FLORIO, Yvon SETZE ;
COMMUNAUTE DE COMMUNES COTEAUX ET LANDES DE GASCOGNE : Eric ALBERTI, Edouard DELORME ;
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LAUZUN : Jean-Marie CONSTANTIN, Jean-Luc GARDEAU ;
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE DURAS : Joël KLEIBER ;
COMMUNAUTE DE COMMUNES LOT ET TOLZAC : Jean COSSERANT ;
COMMUNAUTE DE COMMUNES PORTE D'AQUITAINE EN PAYS DE SERRES : Jean-Louis COUREAU.

Nombre de conseillers en exercice : 38

Présents : Mmes BESSON, GARGOWITSCH, MM. BOCQUET, CAVADINI, COLLADO, COSSERANT, COUREAU, DELORME, DERC, DEVOS, FLORIO, LACOMBE, LEGENDRE, LERDU, MASSET, MUCHA, PICCOLI, SAUVAUD, TRANCHARD (19)

Représentés : M. LORENZELLI par M. LEGENDRE, M. CONSTANTIN par M. SAUVAUD, M. DESPLAT par M. DEVOS, M. GARDEAU par Mme GARGOWITSCH, Mme GONZATO-ROQUES par M. FLORIO, M. KLEIBER par M. COSSERANT, M. LABEAU par M. DERC, Mme LAURENT par M. CAVADINI, Mme TONIN par M. MASSET, M. VACQUÉ par M. LERDU, M. VANBOSSTRAEN par M. TRANCHARD, M. VICTOR par M. DELORME (12)

Quorum atteint

Secrétaire de séance : Edouard DELORME

Nombre de délégués présents : 19

Représentés : 12

TOTAL : 31

Participants divers : Mme Pascale RIVIERE

[DL 2018_02/02](#)

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 DU SYNDICAT MIXTE DE VALORISATION ET DE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES EN LOT-ET-GARONNE A VOCATION DEPARTEMENTALE, VALORIZON

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts du Syndicat mixte de valorisation et de traitement des déchets ménagers et assimilés en Lot-et-Garonne à vocation départementale ValOrizon tels que modifiés par arrêté préfectoral du 29 décembre 2017,

Vu la loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

Vu l'instruction M14

Considérant le vote préalable du compte de gestion,

www.valorizon.com

AR PREFECTURE

047-254702582-20180209-DL2018_02_02-BF

Considérant la concordance des opérations passées sur l'exercice 2017 par le receveur et l'ordonnateur dans le respect des crédits autorisés par le comité syndical,
 Considérant la désignation de M. Jean-François SAUVAUD en qualité de Président pour le vote du compte administratif,
 Considérant le retrait de Monsieur Jacques BILIRIT au moment du vote,
 Considérant la présentation du compte administratif et ses annexes faisant notamment apparaître, les résultats repris de l'exercice précédent, dans les deux sections et la précision relative aux restes à réaliser,
 Le compte administratif 2017 de ValOrizon est proposé au comité syndical et présente les résultats suivants :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	dépenses ou déficit	recettes ou excédent	dépenses ou déficit	recettes ou excédent	dépenses ou déficit	recettes ou excédent
Résultats reportés	-	1 302 154,78		725 077,62	-	2 027 232,40
Opérations de l'exercice	9 604 914,46	10 045 073,61	7 971 354,45	8 088 292,83	17 576 268,91	18 133 366,44
TOTAUX	9 604 914,46	11 347 228,39	7 971 354,45	8 813 370,45	17 576 268,91	20 160 598,84
Résultats de clôture	-	1 742 313,93	-	842 016,00	-	2 584 329,93
Restes à réaliser	-	-	2 893 166,00	1 786 000,00	2 893 166,00	1 786 000,00
TOTAUX CUMULES	9 604 914,46	11 347 228,39	10 864 520,45	10 599 370,45	20 469 434,91	21 946 598,84
RESULTATS DEFINITIFS	-	1 742 313,93	-	265 150,00	-	1 477 163,93

Le Comité syndical, après en avoir délibéré,

- Article 1 : **DECIDE** d'adopter le compte administratif 2017 de ValOrizon et constate les résultats de clôture suivants :
 - excédent de fonctionnement : 1 742 313.93€
 - excédent d'investissement : 842 016.00€
 - total cumulé : 2 584 329.93€
- Article 2 : **PRÉCISE** qu'un diaporama (valant note synthétique) présenté en comité syndical retraçant les informations financières essentielles est joint à la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Résultats des votes

Suffrages exprimés :	31
Pour :	30
Contre :	0
Abstentions :	1

Fait à Damazan, le 13 février 2018

Le Président,

Jacques BILIRIT

Publication / Affichage
Le 13 février 2018